



LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE L'INFORMATIQUE CONCEPTION, DEVELOPPEMENT ET TESTS LOGICIELS



CONTEXTE

Dans le « Livre blanc et vert » du Syntec Numérique publié en novembre 2016, on peut lire que « L'Industrie du futur passe par un recours massif au numérique et l'invention de nouveaux usages (...). La France peut bénéficier des formidables opportunités qu'offre le numérique, transversal à toutes les filières par nature, pour produire mieux et dans de meilleures conditions. La transformation numérique des entreprises, et notamment des industries traditionnelles, est donc un enjeu central pour la modernisation et la compétitivité de l'appareil productif français. »

Le domaine des ERP génère de plus en plus de revenus et les embauches dans ce domaine sont en forte croissance sur la période récente. La spécialisation ERP proposée pour cette licence professionnelle la rend donc spécifique dans l'offre de formation et à forte valeur ajoutée pour les entreprises.

METIERS ET EMPLOIS

Métiers

Développement de logiciel
Conseil en système d'information
Production et exploitation de logiciel
Etude, support et intégration

Emplois

Analyste, Analyste-programmeur
Développeur d'application internet / mobile / IOT
Intégrateur de progiciel de gestion
Assistant chef de projet technique
Développeur / paramétreur ERP

PROGRAMME SUR L'ANNÉE

I. CONNAISSANCES TECHNIQUES

- Conception Orientée Objet
- Programmation Orientée Objet
- Bases de Données Avancées
- Système et Réseaux
- Programmation Web
- Système d'Information et Web

II. PROFESSIONNALISATION

- Outils de Génie Logiciel
- Méthodes AGILE / Environnement J2EE
- Architecture n tiers
- Business Intelligence et Système d'Information

- ERP et Système d'Information IOT et Système d'information
- Paramétrage/Développement ERP IOT, exploitation et gestion des données
- Projet ERP / Projet IOT

III. CONNAISSANCES GENERALES

- Anglais
- Gestion de Systèmes d'information
- Communication en Entreprise
- Gestion et conduite de projet
- Droit informatique et droit du travail

IV. PROJET TUTEURE

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Maîtriser la conception et la programmation orientée objet dans un environnement centralisé, distribué et connecté.
- Maîtriser la programmation autour des Progiciels de Gestion Intégrés (ERP) / Maîtriser la programmation autour des objets connectés
- Etre capable de conduire un projet informatique de la conception à la réalisation et à la mise en production
- Etre capable de présenter un projet et d'en produire la documentation
- Etre capable de fournir assistance et conseil aux utilisateurs

DIPLÔME



La formation conduit au diplôme de Licence Professionnelle Métiers de l'Informatique, en partenariat avec le CFA Ingénieurs 2000

LIEU DE FORMATION

IUT Paris Descartes
143 avenue de Versailles
75016 PARIS
Site web : www.iut.parisdescartes.fr

IUT de Villetaneuse
Avenue J-B Clément
93340 VILLETANEUSE
www.iut.univ-paris13.fr

accenture

sage

CGI

INFORMATIONS PRATIQUES

Contrat d'apprentissage Licence Professionnelle

✓ TYPE DE CONTRAT

Contrat d'apprentissage de 12 mois en continu, régi par le Code du Travail

✓ ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

550 heures d'enseignements



✓ INGÉNIEURS 2000 ET L'INTERNATIONAL...

L'entreprise, dans la mesure du possible, doit permettre à son apprenti de s'impliquer dans les projets internationaux.

Séjour individuel et/ou collectif

Sur la période professionnelle => fortement conseillée

Sur la période académique => pas de participation financière de l'entreprise liée au séjour

✓ REMUNERATION

L'apprenti bénéficie d'un statut de salarié à temps plein. Il est rémunéré pendant toute la durée de sa formation (y compris pendant les périodes écoles). Sa rémunération est :

Soit en pourcentage du SMIC.

Soit, et si cela est plus favorable, en pourcentage du Salaire Minimum Conventionnel (SMC) correspondant au poste occupé.

Age de l'apprenti	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Avant 18 ans	25% du SMIC	37% du SMIC	53% du SMIC
De 18 à 20 ans	41% du SMIC	49% du SMIC	65% du SMIC
21 ans et +	53% du SMIC*	61% du SMIC*	78% du SMIC*

* ou du SMC.

Faites une simulation de coût sur :

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/hl_5641

✓ FINANCEMENT DE LA FORMATION

Entreprises assujetties à la TA : la formation est financée uniquement par la taxe d'apprentissage au moyen du Quota, Hors Quota et CSA (si assujettie)

Entreprises non assujetties à la TA : facturation du coût de la formation annuelle

✓ ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

1 tuteur entreprise et 1 tuteur école

Un suivi et une évaluation qui impliquent l'entreprise et l'école (co-évaluation à 50/50).